

Aménagement du carrefour RD14/RD61 - Commune de Grimaud

Dossier d'enquête préalable à la DUP

A4. Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants



Le projet consiste à **réaménager le carrefour en T entre la RD14 et la RD61 et le carrefour en croix désaxé entre la RD14, le chemin Saint-Joseph et le chemin de Saint-Pierre par la création de deux carrefours giratoires successifs.**

Le giratoire Ouest disposera d'un rayon intérieur de 5 m et d'un rayon extérieur de 8 m, alors que les rayons intérieurs et extérieurs du giratoire Est seront respectivement de 8 m et 15 m.

La section droite entre les deux giratoires aura une longueur de 50 m environ et sera équipée d'un séparateur de chaussée.

Un **arrêt de bus** sera créé dans la section droite entre les deux giratoires dans le sens Grimaud centre – bord de mer et un autre sera créé en sortie du giratoire Ouest dans le sens bord de mer – Grimaud centre.

Des trottoirs seront également mis en œuvre.

L'**éclairage public** sera repris et les **accès riverains** seront rétablis.

En termes **paysager**, le terre-plein central de chaque giratoire sera végétalisé.

Sur le plan du **réseau pluvial**, les eaux de ruissellement de chaussée seront dirigées vers les fossés et ouvrages hydrauliques existants par création d'un réseau spécifique, sans nécessité d'un recalibrage de ceux-ci.

A noter que les surfaces imperméabilisées diminuent de 200 m² avec la réalisation du projet.

Afin de limiter les risques de pollution accidentelle, les fossés seront aménagés en partie aval afin de pouvoir retenir des liquides potentiellement pollués (déversement d'une citerne par exemple).

Les travaux seront menés en une seule phase.

Le chantier sera conduit selon le **Cahier des Clauses Environnementales Générales (CCEG) du Département du Var.**